

## RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES AU DIXIÈME CONGRÈS DE L'AFPC-QUÉBEC

---

Sous réserve de ratification par le Congrès, les délégués suivants ont été désignés membres du Comité des finances.

### **Président/Vice-président**

Sébastien Paquette                      Président, Conseil québécois des syndicats universitaires

### **Président/Vice-président**

Gérald Grenon                              Président, Conseil régional de la Montérégie

### **Membres**

Sonia Gagné                                Présidente, Conseil régional Bas Saint-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la Madeleine/Côte-Nord

Konrad Lamour                            Ancien directeur des SLCD de l'AFPC-Québec

France Fillion                              Directrice des SLCD de l'AFPC-Québec

Lyne Cartier                                Observatrice

### **Personnel**

Cathy Leclerc                              Adjointe administrative  
Jean-Michel Fortin                      Représentant régional (en 2020)  
Bertrand Lavoie                          Assistant au Congrès  
Patrick Leblanc                          Représentant régional  
Zita Kouakou                              Adjointe administrative

Dans le cadre des préparatifs pour le congrès de l'AFPC-Québec, initialement prévu en 2020, le Comité des finances s'était réuni au bureau régional de Montréal (AFPC) les 5 et 6 février 2020.

En raison de la pandémie de Covid-19, le congrès a été reporté en 2021. Dans le cadre des préparatifs pour le congrès virtuel de l'AFPC-Québec 2021, le Comité des finances s'est donc réuni via Teams, le 23 avril 2021.

Le confrère Grenon et moi inversons les rôles de présidence et vice-présidence pour le Comité des lettres de créance.

Le Comité tient à remercier Cathy Leclerc, adjointe au coordonnateur régional, Jean-Michel Fortin, ancien représentant régional, Bertrand Lavoie, assistant au Congrès, Patrick Leblanc, représentant régional, et Zita Kouakou, adjointe au VPER-Québec, qui ont contribué aux travaux du Comité et à la préparation du présent rapport.

Le Comité des finances était chargé d'étudier les états financiers de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve de l'AFPC-Québec pour les années 2017, 2018, 2019 et 2020, d'établir des prévisions budgétaires pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023 et d'examiner deux résolutions. À moins d'indication contraire, les résolutions ont toutes été soumises en

français comme langue de départ. Le titre et la source (l'organisme expéditeur) de la résolution font partie intégrante du rapport.

En terminant, afin d'en alléger le texte, une liste des acronymes des sources ayant soumis les résolutions traitées dans ce rapport est jointe à l'annexe C.

Le Comité des finances avait aussi comme mandat de statuer sur les inscriptions reçues après la date et l'heure limites, et d'évaluer les coûts rattachés aux résolutions générales et à celles qui se rapportent aux Statuts. Les délibérations, sérieuses et réfléchies, se sont déroulées dans le plus grand respect. Je tiens à remercier tous les membres du Comité des finances de leur travail acharné et de leur contribution.

Le tout soumis respectueusement au nom du Comité,  
Sébastien Paquette  
Président du Comité

## Table des matières

Analyse des deux résolutions du Comité des finances.....	4
Analyse des états financiers et résultats des exercices 2019 et 2020 de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve.....	7
Examen de trois résolutions soumises par le Comité des résolutions générales .....	7
Examen de six résolutions soumises par le Comité des Statuts.....	7
Élaboration des prévisions budgétaires 2020-2023.....	8
ANNEXE A – Documents financiers .....	9
ANNEXE B – Résolutions .....	18
ANNEXE C - Acronymes .....	31

Les travaux du Comité se sont déroulés comme suit :

## **1 Analyse des deux résolutions du Comité des finances**

Les résolutions suivantes ont été analysées par le Comité :

Résolution F-1      Financement des conseils de région

Résolution F-2      Financement des conseils de région

**SOURCE** : Conseil québécois

Le Comité recommande **l'adoption** de la résolution F-1, rédigée en ces termes :

**ATTENDU QUE** les Conseils de région ont le même budget de fonctionnement depuis une dizaine d'années et qu'il n'est pas indexé au coût de la vie;

**ATTENDU QUE** les coûts reliés aux salaires des membres, à l'hébergement, au kilométrage et au *per diem* augmentent de 3 à 7 % l'an depuis 2006;

**ATTENDU QUE** les Conseils de région ont besoin de moyens financiers adéquats pour réaliser leurs mandats :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC-Québec fera parvenir une résolution au prochain congrès triennal de l'AFPC demandant que le budget annuel des Conseils de région soit augmenté de 50 000\$ par année, par région, pendant 3 ans, afin de répondre à l'augmentation croissante des dépenses liées à l'ensemble des activités syndicales; et que le budget des Conseils de région soit ensuite indexé au coût de la vie à chaque année.

**Motif :**

Le manque à gagner, pour les conseils de région, depuis 2006, est évalué à environ 100 % d'augmentation des coûts. La résolution propose un rattrapage autour de 90 % sur 3 ans, avec ensuite une indexation au coût de la vie.

P/A : Sébastien Paquette et Gérald Grenon

**SOURCE** : Conseil québécois

Le Comité recommande **l'adoption** de la résolution F-2, rédigée en ces termes :

**ATTENDU QUE** les Conseils de région ont le même budget de fonctionnement depuis une dizaine d'années et que celui-ci n'est pas indexé au coût de la vie;

**ATTENDU QUE** les coûts reliés aux salaires des membres, à l'hébergement, au kilométrage et au per diem augmentent de 3 à 7 % l'an depuis 2006;

**ATTENDU QUE** les Conseils de région ont besoin de moyens financiers adéquats pour réaliser leurs mandats :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC-Québec fera parvenir une résolution au prochain congrès triennal de l'AFPC demandant que le budget annuel des Conseils de région soit indexé de 400 000 \$; que ce montant soit distribué selon le système de distribution en vigueur, afin de répondre à l'augmentation croissante des dépenses liées à l'ensemble des activités syndicales; et que le budget des Conseils de région soit par la suite indexé au coût de la vie, et ce, à chaque année.

**Motif :**

Le manque à gagner, pour les conseils de région, depuis 2006, est évalué à environ 100 % d'augmentation des coûts. La résolution propose un rattrapage d'environ 36 % la première année, avec ensuite une indexation au coût de la vie.

P/A : Sébastien Paquette et Gérald Grenon

## **2 Analyse des états financiers et résultats des exercices 2019 et 2020 de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve**

Le Comité des finances a examiné l'ensemble des revenus et dépenses des comptes de l'AFPC-Québec et du Fonds de réserve. Cet exercice a permis de faire des corrections d'écritures comptables à la lumière des montants réels alloués. (Voir annexe A)

## **3 Examen de trois résolutions soumises par le Comité des résolutions générales**

G-32 Programme de garde des animaux domestiques  
Source : SESJ 10088

G-81 Formation d'un comité environnement et transition juste  
Source : SERUM 17751

G-83 Création d'un Fond d'urgence pour les membres n'ayant plus aucun revenu  
Source : SEN 10269

## **4 Examen de six résolutions soumises par le Comité des Statuts**

S-4 Seconde suppléance au poste de VPER  
Source : Conseil Québécois

S-5 Représentation au Conseil québécois  
Source : Conseil Québécois

S-10 Représentation au Conseil québécois  
Source : CD - SERUM-17751

S-11 Vice-présidence suppléante  
Source : SERUM 17751

S-18 Comités pré-congrès de l'AFPC-Québec  
Source : ASSEP – CD-AFPC 17753

S-29 Formation des comités du congrès de l'AFPC-Québec  
Source : Conseil régional 5 – Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau-Chapais

## **5 Élaboration des prévisions budgétaires 2020-2023**

En se fondant sur les dépenses réelles effectuées depuis le dernier congrès, le comité a établi un budget prévisionnel pour les quatre prochaines années : 2020-2021-2022-2023 (voir annexe A).

Pour cet exercice, le Comité a également tenu compte du document directeur des répartitions budgétaires par région et par projet édité par le bureau national (document séparé).



# **ANNEXE A**

## **DOCUMENTS FINANCIERS**

## États financiers 2017-2018-2019

	2016 (\$)	2017 (\$)	2018 (\$)
<b>Encaisse au 31 décembre à la Banque</b>	<b>544 030,12</b>	<b>417 833,67</b>	<b>603 715,00</b>
<b>Chèques en circulation</b>	122,68	21 547,98	1 939,22
<b>Encaisse au livre</b>	543 907,44		
<b>chèques annulés</b>			
<b>total de l'actif</b>	<b>543 907,44</b>	<b>396 285,69</b>	<b>601 775,78</b>

		Budget 2017 (\$)	Réel au 31 déc. 2017 (\$)	Budget 2018 (\$)	Réel au 31 déc. 2018 (\$)	Budget 2019 (\$)	Réel au 31 déc. 2019 (\$)
	<b>Revenus</b>						
1	Subvention de fonctionnement AFPC	168 840,00	168 862,66	168 840,00	168 862,66	168 840,00	168 863,00
2	Subvention action politique AFPC	33 000,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
3	Subvention de l'AFPC pour l'organisation du Congrès régional	90 000,00	90 096,50	-	-		-
4	AFPC - droits de la personne GE - budget national	4 000,00	4 645,16	4 000,00	10 000,00	4 000,00	6 000,00
5	AFPC - femmes - budget national	11 000,00	12 307,68	11 000,00	15 384,00	11 000,00	12 000,00
6	AFPC - conseils régionaux - budget national	6 500,00	6 836,40	6 500,00	8 000,00	11 000,00	11 752,00
7	AFPC - jeunes - budget national	-	6 500,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00	7 580,00
8	AFPC - communication	5 000,00	1 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
9	inscriptions Congrès	14 000,00	19 400,00	-	-	-	-
10	Remb. Kiosque et hébergement congrès		1 870,80		-		-
11	Intérêts	4 000,00	6 590,79	4 000,00	10 191,72	4 000,00	14 103,59
12	Autres (non affectés)	6 000,00	11 179,29	10 000,00		10 000,00	10 672,70
13	Frais avancés (revenus) (remb. Compte des jeunes - chandail)	5 000,00	23 510,91	5 000,00	8 000,00	-	-
14	Remb. AFPC pour IRIS		10 000,00	-	-	-	-
15	Remb. Hilton Québec pour dépôt Congrès				3 000,00		-
16	Remb. Dir. SLCD pour inscription congrès AFPC				300,00		-
	<b>Total des revenus AFPC Québec</b>	<b>347 340,00</b>	<b>395 800,19</b>	<b>251 340,00</b>	<b>271 738,38</b>	<b>250 840,00</b>	<b>268 971,29</b>

17	FDR - SST (pour le compte régional à Québec)	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	3 571,00
18	FDR - FTQ - remb. Formation SST		173 715,59		85 296,52		123 472,40
19	FDR - FTQ - remb. Collège Fonds				8 507,85		
	<b>Total des revenus FDR</b>	<b>10 000,00</b>	<b>183 715,59</b>	<b>10 000,00</b>	<b>103 804,37</b>	<b>10 000,00</b>	<b>127 043,40</b>
	<b>Total des revenus réels AFPC Québec +FDR</b>		<b>579 515,78</b>	<b>261 340,00</b>	<b>375 542,75</b>	<b>260 840,00 \$</b>	<b>396 014,69</b>

		Budget 2017 (\$)	Réel au 31 déc. 2017 (\$)	Budget 2018 (\$)	Réel au 31 déc. 2018 (\$)	Budget 2019 (\$)	Réel au 31 déc. 2019 (\$)
	<b>Dépenses</b>						
1	Rencontres du Conseil québécois	42 000,00	51 112,76	42 000,00	21 520,53	42 000,00	72 522,26
2	Rencontres avec les dirigeant-e-s nationaux	13 000,00	26 931,52	13 000,00	3 629,83	13 000,00	27 079,77
3	Rencontres des comités permanents	13 000,00	4 807,55	13 000,00	2 238,50	13 000,00	8 921,12
4	Financement des Conseils régionaux (régional)	32 000,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
5	AFPC - Conseils régionaux - budget national	6 500,00	6 925,50	6 500,00	8 000,00	11 000,00	11 752,00
6	Financement de la, du VPER suppléant	4 000,00	3 249,05	4 000,00	793,47	4 000,00	5 371,39
7	AFPC - Directrice des femmes - budget national des femmes	11 000,00	12 307,68	11 000,00	15 384,00	11 000,00	12 000,00
8	Financement de la directrice et réseau des femmes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
9	Financement du directeur-ice et réseau des GE (régional)	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
10	AFPC - droits de la personne GE - budget national	4 000,00	4 645,16	4 000,00	10 000,00	4 000,00	6 000,00
11	Financement de la direction des SLCD	5 000,00	-	5 000,00	300,00	5 000,00	5 000,00
12	Financement du CQSU	5 000,00	-	5 000,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00
13	Financement directeur-ice et réseau des jeunes	10 000,00	9 118,81	10 000,00	18,90	10 000,00	-
14	AFPC - Directeur réseau des jeunes - budget national	6 000,00	4 500,00	4 000,00	-	-	-

15	Dépenses dossier des jeunes (avant que le compte soit ouvert)		2 283,88		-		-
16	Financement de la participation au Congrès de la FTQ	23 840,00	30 154,76	23 840,00	-	23 840,00	23 861,74
17	Dons (non affecté)	6 000,00	5 157,86	10 000,00	5 050,03	6 000,00	1 800,00
18	Autres (non affecté) (4000\$ du chèque de 5000\$ comm. Régionale)	4 000,00	372,22	10 000,00	310,78	4 000,00	0,50
19	frais visa + registraire des entreprises	100,00	237,73		94,00		35,00
20	AFPC - frais avancés (dépense)	5 000,00	21 920,69	5 000,00	8 000,00	5 000,00	8 000,00
21	Participation à des tournois de golf				2 160,00		-
22	Communication régionale (1000\$ du chèque de 5000\$ comm. Régionale)	1 000,00	-	1 000,00	-	1 000,00	-
23	Subv. aux associations de retraités	1 000,00	-	1 000,00	-	1 000,00	-
24	Action politique	33 000,00	38 309,88	33 000,00	10 364,16	33 000,00	34 798,68
25	Congrès de l'AFPC-Québec 2017	180 000,00	175 434,89	10 000,00		20 000,00	-
26	Congrès de l'AFPC-Québec 2020 (inscription)						2 400,00
27	Vérification comptable						10 922,63
	<b>Total des dépenses AFPC-Québec</b>	<b>423 440,00</b>	<b>447 469,94</b>	<b>261 340,00</b>	<b>147 864,20</b>	<b>281 840,00</b>	<b>285 465,09</b>

		<b>Budget 2017</b>	<b>Réel au 31 déc. 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Réel au 31 déc. 2018</b>	<b>Budget 2019</b>	<b>Réel au 31 déc. 2019</b>
28	FDR formation SST incluant le 10000\$ pour le compte régional à Québec		10 000,00		10 000,00	10 000,00	
29	FDR - collègue Fonds FTQ						
30	FDR - formations SST		266 667,59		9 788,46		26 538,47
31	FDR inscr. Congrès non affecté				2 400,00		
	<b>Total des dépenses FDR</b>		<b>276 667,59</b>		<b>22 188,46</b>		<b>26 538,47</b>
	<b>Total des dépenses réelles AFPC Québec + FDR</b>		<b>724 137,53</b>		<b>170 052,66</b>		<b>312 003,56</b>
	Revenus - dépenses AFPC Qc	(76 100,00)	(51 669,75)	(10 000,00)	123 874,18	(11 000,00)	(16 493,80)

Revenus - dépenses FDR		(92 952,00)		81 615,91		100 504,93
		(144 621,75)		205 490,09		84 011,13
<b>Revenus - dépenses réels AFPC Québec + FDR</b>		<b>(144 621,75)</b>		<b>205 490,09</b>		<b>84 011,13</b>
<b>Encaisse simple comptable à la fin</b>		399 285,69	(au 31 déc.2017)	601 775,78	(au 31 déc. 2018)	688 224,16 (au 31 déc. 2019)
<b>Chèque en circulation</b>		<b>21 547,98</b>		1 939,22		9 209,97
<b>Encaisse à la Caisse pop.</b>		<b>420 833,67</b>	(au 31 déc.2017)	603 715,00	(au 31 déc. 2018)	697 434,13 (au 31 déc. 2019)

Dépenses non affectées AFPC-Québec = projet non affecté et dépenses flottantes

## Prévisions budgétaires de l'AFPC Québec et du Fonds de réserve - cycle 2020 – 2023

	Budget 2020 (\$)	Budget 2021 (\$)	Budget 2022 (\$)	Budget 2023 (\$)
<b>Revenus AFPC Québec</b>				
Subvention de fonctionnement AFPC	168 840,00	168 840,00	168 840,00	168 840,00
Subvention action politique AFPC	33 000,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
AFPC - droits de la personne GE - budget national	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
AFPC - femmes - budget national	1 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
AFPC - conseils régionaux - budget national	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
AFPC - jeunes - budget national	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
AFPC - communication	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Intérêts	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Frais avancés (revenus) (remb. Fonds pour RL, remb. Dir. Femmes)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des revenus AFPC Québec</b>	<b>251 840,00</b>	<b>251 840,00</b>	<b>251 840,00</b>	<b>251 840,00</b>

<b>Revenus Fonds de réserve (FDR)</b>				
FDR - SST (pour le compte régional à Québec)	3 571,00	3 571,00	3 571,00	3 571,00
FDR - FTQ - remb. Formation SST	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Total des revenus FDR</b>	<b>103 571,00</b>	<b>103 571,00</b>	<b>103 571,00</b>	<b>103 571,00</b>
<b>Total des revenus anticipés AFPC+FDR</b>	<b>355 411,00</b>	<b>355 411,00</b>	<b>355 411,00</b>	<b>355 411,00</b>

	Budget 2020 (\$)	Budget 2021 (\$)	Budget 2022 (\$)	Budget 2023 (\$)
<b>Dépenses AFPC Québec</b>				
Rencontres du Conseil québécois	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Rencontres avec les dirigeant-e-s nationaux	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Rencontres des comités permanents	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Financement des Conseils régionaux (régional)	32 000,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
AFPC - Conseils régionaux - budget national	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Financement de la, du VPER suppléant	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
AFPC - Directrice des femmes - budget national des femmes	11 000,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
Financement de la directrice et réseau des femmes	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Financement du directeur-ice et réseau des GE (régional)	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00

AFPC - droits de la personne GE - budget national	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Financement de la direction des SLCD	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Financement du CQSU	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
AFPC - directeur des jeunes - budget national	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Financement directeur-riche et réseau des jeunes (régional)	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Financement de la participation au Congrès de la FTQ	23 840,00	23 840,00	23 840,00	23 840,00
Dons et commandites	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Communication et autres (non affecté)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Frais annuels	100,00	100,00	100,00	100,00
AFPC - frais avancés (dépense)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Subv. Aux associations de retraités	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Action politique	33 000,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
Projet de formations ad hoc	-	-	50 000,00	50 000,00
<b>Total des dépenses AFPC-Québec</b>	<b>253 940,00</b>	<b>253 940,00</b>	<b>303 940,00</b>	<b>303 940,00</b>

	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
<b>Dépenses FDR</b>				
FDR remboursement SST incluant le 10000\$ pour le compte régional à Québec	3 571,00	3 571,00	3 571,00	3 571,00
FDR - remboursement formation SST	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
FDR - collège Fonds FTQ		-		
<b>Total des dépenses FDR</b>	<b>103 571,00</b>	<b>103 571,00</b>	<b>103 571,00</b>	<b>103 571,00</b>
<b>Total des dépenses anticipées AFPC Québec + FDR</b>	<b>357 511,00</b>	<b>357 511,00</b>	<b>407 511,00</b>	<b>407 511,00</b>

<b>Écart</b>				
Revenus anticipés - dépenses anticipés AFPC QC et FDR	(2 100,00)	(2 100,00)	(52 100,00)	(52 100,00)

## États financiers 2020

	2019 (\$)
<b>Encaisse au 31 décembre à la Banque</b>	<b>697 434,13</b>
<b>Chèques en circulation</b>	9 209,97
<b>Encaisse au livre</b>	688 224,16
<b>Chèques annulés</b>	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>688 224,16</b>

		Budget 2020 (\$)	Réel au 31 déc. 2020 (\$)
<b>Revenus</b>			
1	Subvention de fonctionnement AFPC	168 840,00	168 863,00
2	Subvention action politique AFPC	33 000,00	33 000,00
3	AFPC - droits de la personne GE - budget national	4 000,00	6 000,00
4	AFPC - femmes - budget national	11 000,00	12 000,00
5	AFPC - conseils régionaux - budget national	11 000,00	11 752,00
6	AFPC - jeunes - budget national	11 370,00	12 870,00
7	AFPC - communication	5 000,00	5 000,00
8	Intérêts	10 000,00	7 945,43
9	Autres (non affectés)		1 795,00
10	Frais avancés (revenus) (remb. Fonds RL, remb. Dir. Femmes)	5 000,00	
	<b>Total des revenus AFPC Québec</b>	<b>259 210,00</b>	<b>259 225,43</b>

1	FDR - SST (pour Comité SST AFPC-QC)	3 571,00	3 571,00
2	FDR - FTQ - remb. Formation SST	100 000,00	64 208,24
3	FDR - FTQ - remb. Collège Fonds		-
	<b>Total des revenus FDR</b>	<b>103 571,00</b>	<b>67 779,24</b>
			- \$
	<b>Total des revenus réels AFPC Québec +FDR</b>	<b>362 781,00</b>	<b>327 004,67</b>

		Budget 2020 (\$)	Réel au 31 déc. 2020 (\$)
<b>Dépenses</b>			
1	Rencontres du Conseil québécois	50 000,00	3 445,36
2	Rencontres avec les dirigeants nationaux	20 000,00	334,85
3	Rencontres des comités permanents	6 000,00	1 407,97
4	Financement des Conseils régionaux (régional)	32 000,00	32 000,00
5	AFPC - Conseils régionaux - budget national	11 000,00	11 752,00
6	Financement de la directrice et réseau des femmes (régional)	10 000,00	10 000,00
7	AFPC - Directrice des femmes - budget national des femmes	11 000,00	12 000,00
8	Financement du directeur-ice et réseau des GE (régional)	8 000,00	8 000,00
9	AFPC - droits de la personne GE - budget national	4 000,00	6 000,00
10	Financement directeur-ice et réseau des jeunes (régional)	-	10 000,00



11	AFPC - Directeur réseau des jeunes - budget national (+fonds démarrage comités)	12 870,00	12 870,00
12	Financement de la, du VPER suppléant.e	4 000,00	537,12
13	Financement de la direction des SLCD	5 000,00	5 000,00
14	Financement du CQSU	5 000,00	5 000,00
15	Financement de la participation au Congrès de la FTQ	23 840,00	1 400,17
16	Dons et commandites (non affecté)	6 000,00	2 329,55
17	Communication et autres (non affecté)	5 000,00	-
18	Frais annuels (visa + registraire des entreprises)	100,00	96,00
19	AFPC - frais avancés (dépense)	5 000,00	
20	Participation à des tournois de golf	-	500,00
21	Communication régionale (1000\$ du chèque de 5000\$ communication régionale)	5 000,00	-
22	Subvention aux associations de retraités	1 000,00	-
23	Action politique	33 000,00	4 792,33
24	Congrès de l'AFPC-Québec 2020 (inscription)	-	-
25	Vérification comptable (honoraires professionnels)	14 500,00	13 107,15
26	Projet de formations ad hoc		-
<b>Total des dépenses AFPC-Québec</b>		<b>272 310,00</b>	<b>140 572,50</b>

	Budget 2020 (\$)	Réel au 31 déc. 2020 (\$)	
17	FDR (pour Comité SST AFPC-QC)	3 571,00	45,97
18	FDR - collègue Fonds FTQ		
19	FDR - formations SST	100 000,00	87 763,39
30	FDR inscriptions Congrès non affecté		
<b>Total des dépenses FDR</b>		<b>103 571,00</b>	<b>87 809,36</b>
<b>Total des dépenses réelles AFPC Québec + FDR</b>			<b>228 381,86</b>
Revenus - dépenses AFPC QC		(13 100,00)	118 652,93
Revenus - dépenses FDR		-	(20 030,12)
		(13 100,00)	98 622,81
<b>Revenus - dépenses réels AFPC Québec + FDR</b>			<b>98 622,81</b>
		Variation des autres éléments de l'actif entre 2020 et 2019, notamment des Comptes à recevoir et des Frais payés d'avance :	14 831,40
		Variation des comptes à payer entre 2020 et 2019 :	24 283,14
<b>Total variations</b>			<b>39 114,54</b>
<b>Encaisse Quickbooks</b>			<b>747 732,43</b>
<b>Chèque en circulation au 31 décembre 2020</b>			-
<b>Encaisse à la Caisse pop. au 31 décembre 2020</b>			<b>747 732,43</b>

# **ANNEXE B**

# **RÉSOLUTIONS**

## PROGRAMME DE GARDE POUR ANIMAUX DOMESTIQUES

SOURCE : SESJ 10088

LANGUE DE DÉPART : F

Il est démontré que certains animaux domestiques ne peuvent être laissés seuls pendant une certaine période de temps dépendamment du type d'animal et de l'état de santé de ces derniers.

Les frais de garde pour les animaux domestiques engendrent des frais importants aux membres vivant seuls et qui doivent s'absenter pendant une période de temps significative.

Le refus de rembourser les frais de garde pour les animaux domestiques freine les membres vivant seuls qui désirent participer aux activités de l'AFPC particulièrement lorsqu'une ou des nuitées sont nécessaires, ce qui porte préjudice à ces membres.

MESURES REQUISES : L'AFPC se dote d'une politique de garde pour animaux domestiques et qu'elle rembourse les frais de garde pour les animaux domestiques selon les besoins propres à chaque type animal et de leurs états de santé si des membres doivent participer à des activités qui requièrent des nuitées.

### **Notes du comité :**

Après lecture, le Comité des *Finances* propose au Comité des *résolutions Générales* de présenter la résolution G-32 au plancher du congrès de région.

Si elle est adoptée, elle pourra alors être soumise au congrès de l'AFPC (pour l'évaluation des coûts).

FORMATION D'UN COMITÉ ENVIRONNEMENT ET TRANSITION JUSTE

SOURCE : SERUM 17751

LANGUE DE DÉPART : F

**CONSIDÉRANT** le dépôt décevant du « plan québécois pour une économie verte » en novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde du travail sera touché par les changements climatiques et qu'une transition vers une économie sobre en carbone est nécessaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la transition énergétique est l'occasion de participer à la modification du monde du travail d'une façon juste et équitable;

**QU'IL SOIT PROPOSÉ QUE** l'AFPC-Québec :

- Mette en place, au cours du prochain cycle triennal, un comité permanent dédié à l'environnement et à la transition juste ;
- Fournisse les ressources humaines et financières nécessaires à la bonne marche de ce comité;
- Incite tous les conseils régionaux à créer un poste de responsable à l'environnement et à la transition juste au sein de leur comité exécutif;
- Milite auprès de l'AFPC nationale pour la création d'un comité environnement et transition juste au niveau national.

---

## Estimation

Le coût journalier par personne : 500 \$

Nombre de rencontres/an : 4

Nombre de participants : 3

$500 \$ \times 4 \times 3 = 6\ 000 \$$

CRÉATION D'UN FOND D'URGENCE POUR LES MEMBRES N'AYANT PLUS AUCUN REVENU

SOURCE : SEN 10269

LANGUE DE DÉPART : F

**ATTENDU QUE** plusieurs de nos membres vivent des situations difficiles à la suite de diverses situations comme la perte d'un emploi, un accident de travail, une situation familiale précaire, une maladie, ou autres, soit à eux ou à un des membres de la famille, ou toute autre situation extraordinaire;

**ATTENDU QUE** plusieurs de nos membres n'ont plus de revenus à la suite de problématiques avec les assurances comme la Sun Life;

**ATTENDU QUE** plusieurs de nos membres n'ont plus de revenus suite d'avoir épuisé l'assurance-emploi maladie, l'assurance-invalidité;

**ATTENDU QUE** plusieurs de nos membres ont de la difficulté à joindre les deux bouts dans des circonstances extraordinaires comme la pandémie qui sévit depuis mars 2020 :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC créera un Fond d'urgence en injectant 2 millions\$ (2,000,000.00\$) lors de la création de ce fond et que par la suite, un montant équivalant à 0,25\$ par membre par paie sera prélevé pour venir en aide à celles et ceux qui en feront la demande, afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leurs familles dans le respect et la dignité quand elles/ils auront épuisé toutes les possibilités d'avoir un quelconque recours;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'AFPC créera ce fond dans les plus brefs délais car plusieurs de nos membres sont au bord du gouffre autant financier qu'au niveau de la santé mentale;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** l'AFPC créera un comité spécial composé d'un maximum de 5 membres, incluant un membre des groupes d'équité;

### **Note du comité :**

La résolution telle qu'elle est écrite sera déposée au congrès national de 2022 si elle est adoptée, et n'implique pas de coûts pour l'AFPC-Québec.

## SECONDE SUPPLÉANCE AU POSTE DE VPER

SOURCE : Conseil québécois

LANGUE DE DÉPART : F

**ATTENDU QUE** le ou la VPER suppléant-e peut refuser le poste de VPER advenant que ce dernier devienne vacant;

**ATTENDU QUE** d'élire une seconde suppléance permettrait d'éviter des élections couteuses advenant que le ou la suppléant-e décline le poste de VPER;

**ATTENDU QUE** l'Article 16 paragraphe 4a des statuts et règlements de l'AFPC prévoit que les Congrès régionaux triennaux « élisent une ou un VPER, sa suppléance et lorsque les Statuts régionaux le prévoient, une seconde suppléance » :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC-Québec élise une seconde suppléance au VPER-Québec lors du prochain Congrès triennal;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** qu'advenant que le poste de second-e suppléant.e devienne vacant, que celui-ci demeure vacant jusqu'au prochain Congrès régional triennal.

### **Note du comité :**

Étant donné que la deuxième suppléance à la VPER n'est pas membre du Conseil québécois, la fonction ne génère pas de coûts supplémentaires.

## REPRÉSENTATIVITÉ DES CONSEILS DE RÉGION AU CONGRÈS

SOURCE : Conseil québécois

LANGUE DE DÉPART : F

**ATTENDU QU'**afin d'obtenir une représentativité équitable de chaque Conseil de région au Congrès triennal de l'AFPC;

**IL EST RÉSOLU QUE** les membres de chaque Conseil de région soient délégués d'office au Congrès triennal de l'AFPC et ce jusqu'à un maximum de 20 membres.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de modifier les statuts de l'AFPC en conséquence.

### **Note du comité :**

La résolution S-5 relève du bureau national.

REPRÉSENTATION AU CONSEIL QUÉBÉCOIS

SOURCE : SERUM-17751

LANGUE DE DÉPART : F

**ATTENDU QUE** les membres provenant des sections locales à charte directe (SLCD) représentent la moitié de l'effectif de l'AFPC-Québec;

**ATTENDU QUE** les SLCD universitaires non-étudiantes représentent plus de 5000 membres au Québec;

**ATTENDU QU'**il n'y a qu'un seul représentant du secteur universitaire au Conseil québécois;

**ATTENDU QUE** les enjeux syndicaux sont différents entre les SLCD universitaires étudiantes et les universitaires non-étudiantes;

**ATTENDU QU'**un des mandats de l'AFPC-Québec est de « *mettre en place une structure de l'AFPC au Québec qui corresponde aux besoins et à la réalité des membres* ».

**QU'IL SOIT PROPOSÉ QUE** l'AFPC-Québec modifie ses statuts afin de créer un nouveau siège au Conseil québécois réservé à un représentant des SLCD universitaires non-étudiantes et que celui-ci soit élu au congrès de l'AFPC-Québec 2020.



## Estimation du coût pour 1 personne supplémentaire au Conseil québécois

Moyenne des dépenses réelles au cours des trois dernières années :

2017 : 51 112,76 \$

2018 : 21 520,53 \$

2019 : 72 522,26 \$

-----  
Total : 145 155,55 \$

Moyenne annuelle :  $145\ 155,15 \$ / 3 = 48\ 385,18 \$$  par année pour  
14 membres

Coût annuel par personne, et donc pour une personne supplémentaire :

$48\ 385,18 \$ / 14 = 3\ 456,60 \$$  par année

VICE-PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE

SOURCE : SERUM 17751

LANGUE DE DÉPART : F

**ATTENDU QUE** les membres provenant des sections locales à charte directe (SLCD) représentent la moitié de l'effectif de l'AFPC-Québec;

**ATTENDU QUE** les campagnes de syndicalisation augmentent constamment le nombre de SLCD au Québec;

**ATTENDU QUE** les juridictions différentes entre la plupart des SLCD et la fonction publique fédérale, entraînent une complexification des enjeux syndicaux pour l'AFPC-Québec;

**ATTENDU QU'**il n'y a qu'un seul VPER;

**QU'IL SOIT PROPOSÉ QUE** l'AFPC-Québec modifie ses Statuts et règlements afin :

- que soit ajouté une deuxième vice-présidence suppléante;
- qu'une vice-présidence suppléante provienne de la fonction publique fédérale et que l'autre provienne des SLCD;
- que cette deuxième vice-présidence soit élue lors des élections au Congrès AFPC-Québec 2020;
- que celle qui a obtenu le plus de vote soit la première vice-présidence suppléante.

**Note du comité :**

Si le membre siège au CQ le coût sera identique à l'estimation faite pour la résolution **S-10** auquel s'ajouterait l'équivalent du budget alloué au VPER suppléant qui est actuellement de 4 000 \$.

COMITÉS PRÉCONGRÈS DE L'AFPC-QUÉBEC  
SOURCE : ASSEP 17753  
LANGUE DE DÉPART : F

**ATTENDU QU'**il est important d'avoir une bonne représentation et une bonne rétroaction des membres dans les comités précongrès;

**ATTENDU QU'**il est important d'évaluer l'impact des résolutions sur l'ensemble des membres, avant qu'elles ne soient débattues au congrès;

**IL EST RÉSOLU QUE** les membres du conseil québécois feront partie de l'un des comités précongrès de l'AFPC-Québec;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'**une personne membre issue des éléments et une personne membre issue des SLCD, non-membres du conseil québécois, seront de plus nommées sur chacun des comités précongrès;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'**une seconde personne active, non-membre du conseil québécois, pour chacun des trois groupes (équité, femmes, jeunes) soit de plus nommée sur l'un des comités précongrès;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ces nominations seront effectuées par le ou la VPER, sur recommandation des membres du conseil québécois.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'ajouter un règlement de l'AFPC-Québec en ce sens.

## **Estimation**

Le coût journalier par personne      500 \$  
Nombre de jours de rencontre :      2  
Nombre de participants :                9

Le coût aux 3 ans :  $500 \$ \times 2 \times 9 = 9\,000 \$$

### Notes :

1. Le congrès étant entièrement financé par le bureau national, ce montant serait ajouté au budget alloué par ce dernier pour le congrès de région.
2. L'enveloppe budgétaire pour le congrès, incluant les rencontres précongrès, étant limitée, les dépenses excédentaires pourraient être facturées à la région.

## FORMATION DES COMITÉS DU CONGRÈS DE L'AFPC-QUÉBEC

SOURCE : Conseil régional 5 – Saguenay / Lac St-Jean / Chibougamau-Chapais

LANGUE DE DÉPART : F

**ATTENDU QUE** les comités du congrès sont présentement formés uniquement à partir des membres du conseil québécois;

**ATTENDU QUE** la présence de personnes déléguées ne siégeant pas au conseil québécois lors des rencontres des comités du congrès permettrait d'effectuer un travail d'analyse des résolutions plus représentatif de nos membres;

**ATTENDU QUE** la vie démocratique de notre organisation gagnerait à ouvrir ces comités à plus de membres;

**IL EST RÉSOLU QUE** l'AFPC-Québec adopte le règlement suivant :

### Formation des comités du congrès de l'AFPC-Québec

Chaque personne siégeant au conseil québécois peut siéger à un (1) des comités du congrès.

La personne déléguée de chaque conseil régional au congrès régional triennal de l'AFPC-Québec peut siéger à un (1) des comités du congrès de l'AFPC-Québec.

Les dépenses des délégués siégeant aux comités du congrès sont couvertes par l'AFPC-Québec conformément aux politiques de remboursement des dépenses.

## **Estimation**

Le coût journalier par personne : 500 \$

Nombre de jours de rencontre : 2

Nombre de participants : 8

Le coût aux 3 ans :  $500 \$ \times 2 \times 8 = \mathbf{8\ 000 \$}$

Le coût par année serait de :  $8\ 000 \$ / 3 = \mathbf{2\ 666 \$}$

### Notes :

1. Le congrès étant entièrement financé par le bureau national, ce montant serait ajouté au budget alloué par ce dernier pour le congrès régional.
2. L'enveloppe budgétaire pour le congrès, incluant les rencontres précongrès, étant limitée, les dépenses excédentaires pourraient être facturées à la région.

Levée de la séance à 16 h 30, le 6 février 2020

Levée de la séance à 12 h 30, le 23 avril 2021.

# ANNEXE C

## ACRONYMES

des sources ayant soumis les résolutions traitées dans ce rapport

ASSEP :	Association pour une solidarité syndicale de l'École Polytechnique
CQSU :	Conseil québécois des syndicats universitaires
MUNACA :	Association accréditée du personnel non-enseignant de l'Université McGill
SEN :	Syndicat des employées et employés nationaux
SERUM :	Syndicat des employés de la recherche de l'Université de Montréal
SESJ :	Syndicat des employé e s de la Sécurité et de la Justice
SESUM :	Syndicat des étudiant.es salarié.es de l'Université de Montréal
VPER :	Vice-présidence exécutive régionale